



MOTION CRACKER : CONDITIONS DE MONTE et TARIFS Remises et acceptées, valant contrat, au moment du dépôt de la jument

MOTION CRACKER, de race quarter horse, né en 2007, est **homozygote pour le gène crème** : Ce gène **éclaircit** nécessairement, pour le produit, les couleurs de bases des robes des juments (alezan, bai, noir) pour donner du palomino (à partir de l'alezan), de l'isabelle (Buckskin, à partir du bai), et du smockey black (à partir d'une base noire). CRACKER est doté d'une **morphologie typique du quarter horse et d'un mental exceptionnel** qui a fait la réputation de la race. Il par ailleurs **testé négatif N/N par le laboratoire de Davis (CA), sous contrôle de l'AQHA, pour les désordres génétiques identifiés sous l'appellation de « pannel 5 » : HYPP, GBEB, PSSM1, MH, HERDA** CRACKER est approuvé à la monte publique à l'AQHA, APHA et par les Haras Nationaux. Son pedigree est visible sur le site.

Saillie naturelle en liberté

En quarter, Paint Horse ou OC.

.Garantie poulain vivant (jusqu'à 72 heures après la gestation) :

A défaut, saillie gratuite l'année suivante (sauf frais fixes : hébergement, étalonner (S'il y a lieu), diagnostic de gestation).

La Saltusienne se réserve le droit de refuser une jument pour tous motifs justifiés par le maintien de la qualité de la lignée et/ou de la préservation de la race, en raison de son état et/ou de la restituer en cours de séjour lorsque son comportement est susceptible de mettre en danger la sécurité du personnel, celle de l'étalon, sa sécurité propre ou, s'il y a lieu celle de son poulain. Le propriétaire de la jument en est immédiatement informé et invité à reprendre son animal ; le prix de la saillie est restitué sous déduction de l'hébergement et des frais éventuels d'ores et déjà engagés.

Prix de la saillie : 600 € TTC (545.45 ht) (diagnostic de gestation non compris).

A régler lors du dépôt de la jument au domaine.

Conditions d'Accueil de la jument :

Document d'accompagnement, puce et Vaccins à jour
Test de métrite récent (un mois au plus)
Jument en état et déferée des postérieurs

Hébergement (tva élevage : 10% depuis le 1/1/2014) :

Conditions habituelles pendant la saison de saillie : Au pré : 7 € ht par jour- Jument
suitée : 9 € ht par jour ;
Si autres conditions d'hébergement (notamment boxe : 9 ht euros par jour ; jument
suitée : 11 euros)

En paddock individuel :

Assurances et responsabilité

La Saltusienne est assurée pour sa responsabilité civile du fait des animaux dont elle a la garde. Elle s'engage à veiller sur la jument confiée et, s'il y a lieu, sur le poulain de cette dernière, en bon père de famille. Le propriétaire de la jument autorise le transport de la jument et de son poulain pendant la durée du séjour (notamment pour le diagnostic de gestation). La responsabilité de la Saltusienne à l'occasion des saillies, pendant le séjour et/ou le transport éventuel n'est engagée qu'en cas de faute avérée de sa part.

Frais supplémentaires éventuellement nécessaires

Le propriétaire autorise la Saltusienne à prendre toutes mesures utiles pour la santé de la jument et de son poulain.

Les éventuels examens vétérinaires, ainsi que les interventions du maréchal ferrant, le cas échéant nécessaires, sont à régler en plus (règlement sur facture).

Paiement du solde du prix

Le montant de la saillie étant réglé au dépôt de la jument, le règlement de l'hébergement, des diagnostics de gestation (40 € ht) ainsi que des frais éventuel vétérinaires ou du maréchal sont acquittés lors de la restitution de la jument pleine à son propriétaire.

En cas de vacuité de la jument après un délai de 45 jours, lequel pourra être prolongé à la demande du propriétaire, le prix de la saillie (dont est déduit l'hébergement, le diagnostic de gestation, les frais éventuels de vétérinaires ou de maréchal) est restitué au propriétaire.

Acceptation valant contrat :

Ces conditions rappelées, le propriétaire de la jument ou à défaut le gestionnaire de la jument (préciser son nom complet) :

SIRE n° _____ N° de téléphone en cas d'urgence :

Nom du propriétaire ou gestionnaire :

Demeurant :

La confie à partir du à la Société Saltusienne d'élevage
qui l'accepte pour la présenter à la saillie de l'étalon MOTION CRACKER
Les conditions d'hébergement choisies sont les suivantes (paddock ou boxes-paddock)
(rayer la mention inutile) :

Conditions particulières (s'il y a lieu) :

Fait à Verlin en deux exemplaires, le

**Pour la société Saltusienne D'élevage,
Un de ses gérants**

Pour le propriétaire de la jument